

## LA POLITIQUE INDIGÈNE EN INDOCHINE (1)

Conférence de M. PIERRE PASQUIER

### II

Qu'est-ce que l'Indochine française ? C'est une Union, une fédération d'Etats nés de traités divers ou de prises de possession. Colonie, comme la Cochinchine, protectorat comme l'Annam-Tonkin, le Cambodge, le royaume de Luang-Prabang, possessions comme les autres territoires laotiens, territoires à bail comme Quang-Tchéou-Wan. Ajoutez à ces divisions politiques la multipl cité des groupements ethniques qui comprennent en outre de l'élément annamite prépondérant, le groupement chinois, le groupement cambodgien, les groupements Thai et les groupements indonésiens, qui se rattachent les uns à la pensée bouddhique, les autres à la morale utilitaire de Confucius, les derniers enfin relevant de conceptions malayopolynésiennes, ou d'un animisme primitif. N'oubliez pas enfin le facteur temps qui joue différemment dans chacun de ces pays puisque notre action vieille de 70 ans en Cochinchine est beaucoup plus récente en Annam, au Tonkin et au Laos. Ainsi différence de race, différence de civilisation, d'organisation politique, de degré dans les progrès matériels accomplis. Comment notre esprit constructeur, centralisateur, s'appliquerait-il pour coordonner ces données diverses, serait-il assez souple pour s'adapter ? Quelle méthode suivrait-il pour réaliser entre ces éléments sous la souveraineté française l'œuvre d'accord nécessaire ?

Suivant la définition légale prise non pas au point de vue du droit interne mais au point de vue du droit public que nous donnerons à l'Indochine, la politique à y appliquer en découlera.

C'est peut-être parce qu'on n'a jamais répondu catégoriquement à cette question que nous constatons ces phases

successives qui découpent l'histoire de notre occupation par périodes alternées de centralisation excessive suivie de réaction vers une déconcentration des pouvoirs. La doctrine française a pu paraître incertaine, ce qui explique les mouvements d'opinion de nature différente selon les parties de l'Union où ils prennent naissance, ce qui explique aussi les erreurs que de bonne foi peuvent commettre les meilleurs esprits métropolitains même et coloniaux sur un sujet qui permet toutes les interprétations, toutes les solutions allant de l'assimilation la plus complète à l'autonomie la plus intégrale.

Eh bien, l'Indochine n'est pas une colonie, elle n'est pas un protectorat, elle n'est pas une possession. Comme je viens de le dire l'Indochine est tout cela et plus encore ; elle est une fédération d'états.

Elle tend à faire figure d'état fédéral en devenant une confédération ; actuellement elle est un état fédéral sans charte que l'on confond trop souvent avec une colonie, mais une colonie qui n'aurait point de substractum et à laquelle pourtant on a voulu appliquer par sentiment centralisateur et unificateur des règles qui heurtaient les statuts divers régissant chacune des parties de ce tout.

Mais alors quelle est la règle à suivre ?

Nous la trouvons dans les actes d'annexion, dans les conventions diplomatiques. Chacun se trouve de suite à sa place, chacun évolue dans son plan. Chacun concourt aussi de toute sa puissance démultipliée parce que totalement employée à la grandeur de l'Etat fédéral dont la conduite et le développement deviennent l'œuvre essentielle, fondamentale, « le grand'œuvre » du gou-

(1) Voir 1ère Partie, Nam-Phong, no 135, et traduction annamite, no 127.

vernement général débarrassé du souci des politiques locales.

Le gouverneur général n'est plus seulement dépositaire des pouvoirs de l'Etat souverain, le représentant et le défenseur des intérêts de la colonie vis-à-vis de la Métropole, il est en outre le lien entre les états fédérés, d'où découle un premier principe : son autorité qui est celle de la France doit être forte et incontestée, elle doit pouvoir s'exercer sans entrave, je ne dis pas sans contrôle.

De la diversité des régimes politiques des divers pays, de la diversité ethnique, de la diversité des stades d'évolution, se dégage un deuxième principe, celui de la « diversité des formes d'administration ». Par contre, les nécessités du développement, de la mise en valeur du pays exigent l'unité financière, l'unité économique.

Ainsi les buts à atteindre par l'application des principes de la politique qui vient d'être exposée et qu'on peut qualifier de politique d'adaptation et de collaboration peuvent s'énumérer en dix neuf points qui nécessiteraient chacun de longs développements :

I. — La souveraineté française est incontestée et ne peut pas être discutée.

II. — Sous sa protection, nous devons tendre à organiser « en confédération » la « fédération d'états » qui composent l'Indochine française actuelle.

III. — La souveraineté incontestée de la France est le lien indispensable pour maintenir et faire progresser chacune des parties politiques, administratives ou ethniques de l'Indochine qui n'ont point évolué dans le même plan et qui ne sont pas arrivées au même stade de développement. D'où diversité dans les méthodes de direction, souplesse de notre administration, qui sera directe chez les uns, à forme de « Protectorat » chez les autres etc. . .

IV. — Laisser à chaque pays de l'Union son statut personnel, politique et administratif, d'où nécessité de décentraliser, d'adapter différemment nos méthodes selon les pays et de ne pas appliquer les mêmes règlements à des unités politiques aussi diverses qu'une colonie comme la Cochinchine, un protectorat étroit comme l'Annam, un protectorat large comme le Tonkin, une pos-

session comme le Laos, etc. . . mais par contre réaliser l'unité fédérale au point de vue financier et économique.

Ce point demande quelques précisions, Si je suis un partisan résolu de la forme Protectorat dans les pays de vieille civilisation ayant traité avec nous, parce que seule cette forme nous permet par le prestige de souverains et de gouvernements issus des idéaux des races protégées, d'assurer la paix des esprits, de contenir les mouvements qui pourraient se produire à droite comme à gauche, parce que ces éléments peuvent « maintenir » alors que nous « agissons », je suis, par contre, partisan non moins résolu de l'administration directe lorsqu'il s'agit de peuplades primitives que nous avons conquises à notre action,

Dans une circulaire concernant l'organisation et la politique de l'Hinterland annamite, je me suis longuement expliqué sur ce point. Là, il ne s'agit plus de vieilles et respectables civilisations, mais bien de relever de l'état inférieur où elles se trouvent encore, des races pliées sous la grande loi des fléaux physiques.

Pour réaliser le progrès moral parmi ces hommes qui sont sans défense contre les plus civilisés, il ne faut nul intermédiaire : notre action doit s'exercer directement.

Seuls en Indochine nous pouvons conduire et pratiquer vis-à-vis de ces primitifs une politique relevant d'un haut idéal par ses buts humanitaires ; il y faut une foi ardente, une constante ténacité, un jugement sain, une grande fermeté d'âme et un grand sens de la justice. Surtout il ne faut jamais oublier que nous personnifions notre patrie qui ne sera là-bas connue qu'à travers nos actes.

V. — Donner dans cet état indochinois à l'individu formé par nous, une place qui soit fonction de sa valeur intellectuelle et dont le type parfait se résume dans le « citoyen fédéral indochinois » en passant par le degré du « citoyen annamite », « cambodgien », « laotien », « tho », « muong » et même moi, etc. . .

VI. — Arriver ainsi par une participation du citoyen indigène à la gestion des affaires de chacun des groupes indochinois — participation graduellement et de plus en plus amplement dispensée

— à une association et à une collaboration fructueuse entre le français et le régnicole pour la conduite des intérêts supérieurs de la confédération indochinoise.

C'est pourquoi j'estime nécessaire, avant de réaliser « la chambre indochinoise », la création d'organismes français et indigènes dans chacun des pays de l'Union. C'est le degré indispensable par lequel doivent passer les états fédéraux avant de réaliser la confédération des états fédérés.

VII. — N'admettre nulle autre limite à l'acquisition des titres universitaires et des diplômes par les indigènes que celle assignée par leur intelligence.

VIII. — Par suite, admettre les indigènes dans toutes les administrations et dans tous les emplois, sauf ceux dont les titulaires sont gardiens des droits de souveraineté de la France ou de ceux des citoyens français.

M. le gouverneur général Varenne a fait entrer délibérément l'administration indochinoise dans cette voie en prenant en février 1926 les arrêtés permettant l'accession des indigènes à des emplois publics dans les cadres français des services techniques locaux de la colonie.

IX. — Répandre l'instruction mais l'instruction adaptée aux nécessités indochinoises, véhicule le plus sûr par lequel nous introduirons peu à peu les réformes nécessaires des mœurs et des esprits.

X. — Répandre l'assistance médicale pour améliorer la race et lui permettre d'atteindre son plein développement physique.

XI. — Ne modifier les lois et les coutumes que sur le vœu des populations et non du fait de notre initiative.

XII. — La réforme de la justice est une conséquence inéluctable — mais une conséquence — de la modification des mœurs et des esprits par l'enseignement et l'hygiène morale et physique, le développement social sous l'effet des modifications économiques.

XIII. — Développer toutes les richesses du pays avec l'indigène qui doit devenir l'associé non seulement sous la forme travail, mais encore sous la forme capital.

XIV. — Dans ce but, pratiquer une politique indigène financière et économique

qui mêle et scude nos intérêts aux intérêts des populations indochinoises.

On voit de nos jours des hommes en Cochinchine qui, enrichis grâce à la paix française, font cependant figure d'opposants.

Notables, propriétaires fonciers jouissant de revenus considérables qui rêvez sur vos sacs de piastres édifiés sur vos sacs de riz, aux honneurs et aux satisfactions du pouvoir, vous deviendrez vite de bons collaborateurs de notre œuvre quand vous serez invités à y participer directement et quand, par là même, vous reconnaîtrez le signe de la pérennité de notre présence. C'est pourquoi il faut féliciter hautement les initiatives privées qui, ces derniers temps, ont amené les capitalistes terriens indigènes à s'associer aux planteurs français. Il faut féliciter ces hommes à la claire vision des intérêts supérieurs qui ont fait asseoir à côté d'eux dans les mêmes Conseils d'administration cette élite indigène. Demain ces hommes lorsqu'ils, se trouveront autour d'un autre tapis vert celui du Conseil colonial ne se toiseront plus du regard en ennemis.

XV. — Réaliser une politique commerciale, agricole et industrielle qui affermissent et stabilisent le Crédit indochinois et amène l'individu et les groupements indigènes à utiliser et à employer les moyens bancaires et les diverses formes de sociétés prévues par nos lois commerciales et civiles.

XVI. — Par le crédit indochinois et par le témoignage public, la constatation officielle de la cohésion de tous les éléments politiques, économiques et sociaux formant la fédération indochinoise, réaliser les emprunts nécessaires à l'outillage, à la mise en valeur du pays.

XVII. — Par l'accroissement de ses richesses générales obtenir l'accroissement de ses ressources publiques qui sont fonction de l'accroissement de la richesse privée.

XVIII. — Utiliser séparément tous les éléments ethniques pour assurer la politique intérieure du pays. C'est-à-dire pratiquer une politique des races, c'est la plus impérieuse obligation.

XIX. — Faire concourir ensemble tous les éléments de la population indochinoise à la défense de l'Indochine.

J'abuse de votre attention et pourtant j'aurais encore tant à dire sur cette importante question de notre politique indigène.

J'aurais voulu vous exposer toutes mes raisons d'optimisme dans l'avenir à une heure où nous rencontrons en Asie tant de causes de crainte.

Certes il ne faut pas négliger ces dernières, il faut même les bien connaître, les juger à leur valeur, mais en face d'elles dans le bilan que dresse notre esprit il ne faut pas omettre les vérités qui à force d'évidence finissent par ne plus être aperçues, et ces réalités sont particulièrement réconfortantes.

Sous notre autorité qui ne doit pas être contestée mais qui doit être subie sans contrainte, notre libéralisme, s'il produit parfois une sorte d'ivresse des esprits qu'il faut savoir contenir pour qu'elle ne soit pas inspiratrice de désordres, a cependant permis un merveilleux épanouissement des facultés indigènes.

Je ne sais si je serais parvenu dans un exposé peut-être trop théorique à persuader certains esprits de la nécessité de pratiquer, en Indochine, une politique souple et ferme, sachant persuader et qui, pour cela, cherche le meilleur des chemins, celui du cœur et de l'esprit des indigènes.

Pourquoi prendre tant de soins, dirait-on, à étudier des hommes, des mouvements d'idées, à essayer de comprendre des cerveaux façonnés selon d'autres lois depuis des millénaires ? Pourquoi patiemment, sans se lasser, vouloir convaincre des âmes qui paraissent rebelles et réfractaires à tout progrès selon nos dogmes, alors qu'il est si simple d'ordonner, d'imposer, d'exiger, quand on a pour soi non seulement la force mais encore l'assurance de se conformer aux grandes lois d'évolution qui président aux modifications profondes des peuples, et d'agir, par suite, pour le bien de ceux-là mêmes qui se détournent de nos conceptions.

Comme il me serait aisé de trouver la réponse à cette interrogation dans les actes et les discours des hommes d'Etat ou de gouvernement qui président aux destinées de nos colonies et à celles de l'Indochine en particulier.

Ceux qui, comme moi, de M. le Gouverneur général Doumer à M. le gouverneur général Varenne, avec MM. les gouverneurs généraux Beau, Klobukowsky, Roume, Long et Merlin, ont eu l'honneur et qui gardent la fierté d'avoir auprès d'eux porté sous d'autres cieux, « le fardeau des blancs » pour employer la fière image de Kipling, savent que seule donne des fruits sans amertume l'œuvre animée par un effort de compréhension et de sympathie.

C'est là toute la politique de la France ; je n'ai fait que synthétiser, méthodiser, formuler les actes et les idées des hommes qui furent chargés de la poursuivre et de la réaliser en Indochine.

S'adressant en mars 1914 aux membres du Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine, présidé alors par M. Deloncle, M. le gouverneur général Sarraut s'exprimait ainsi :

« Cette politique ne date pas d'aujourd'hui. Elle n'est pas mienne. Je m'honore même de n'avoir pas fait une politique personnelle. Je n'ai fait que marquer droit sur une route dès longtemps tracée. J'en atteste les vieux Indochinois, comme vous, mon cher Deloncle dont je relisais, ces jours-ci encore, cette déclaration datée de 1905 : « Nous devons avoir en Indochine une politique qui associe réellement l'Annamite, le Cambodgien, le Laotien à nos intérêts et à nos destinées. » En cette même année 1905, il y a près de 10 ans, Clémentel comme ministre des colonies, traçait magistralement le programme prévoyant et large de cette politique. Et Clémentel et Deloncle ne faisaient pas autre chose qu'exorimer, qu'affirmer, que reprendre ainsi la tradition même de la France en Indochine, la vraie tradition, la tradition historique, celle qui dès l'origine — on l'oublie trop souvent — annonçait à l'Indochine naissante une politique de collaboration loyale avec nos protégés, dans le respect de leurs coutumes, la tradition par laquelle en dépit de ses erreurs et de ses fautes, de ses tâtonnements et de ses retards l'effort français a transfiguré cette colonie, la tradition, en mot, qui porte à ses débuts les paraphe ineffaçables et glorieux aussi bien des hommes d'Etat ou

des premiers administrateurs comme Paul Bert et Jules Ferry ».

Mesdames, Messieurs, Vous étiez venus peut-être avec le secret espoir de m'entendre vous exposer des théories

nouvelles, vous proposer un programme inédit, des conceptions originales. Je m'excuse de vous avoir déçus.

PIERRE PASQUIER

## LE VISAGE DE L'INDOCHINE (1)

...Chauds empâtements de cadmium, enchantement lumineux des chromes et des vermillons, ce sont tes tons gras et rutilants, peinture à l'huile, qui serviront à noter, imparfaitement encore, les aspects éblouissants de tes couchants, verte et opulente Cochinchine, de tes théories de bronzes dorés, nimbés d'un poudroiement de soleil, Cambodge altéré ou baigné assoupi sous la nappe souveraine du Mékong, père des eaux.

Ce sont tes lavis légers, aquarelle, qui seuls reproduiront la pure clarté de tes paysages délicats, Annam d'émeraude et d'azur, la limpidité de tes ciels, Laos lointain encerclé par les chants de tes khènes harmonieux.

Il nous faudra ton trait nerveux, tes dégradés, encre de Chine, ton grain si doux, papier de riz, pour interpréter tes grisailles, tes jours de crachin, tes horizons en ombres chinoises, tes files de *nhà-quê* en silhouette, âpre et poétique Tonkin.

Mais, si la lumière et les couleurs, les formes et les lignes peuvent nous apprendre à mieux lire le visage d'un pays, il faut à notre intelligence une tendance bienveillante pour le comprendre et surtout pour s'expliquer ce qu'il a, avec le plus de prédilection et de constance, déposé dans l'esprit de ceux qui naquirent sur son sol. De lui est née une esthétique, des formules d'art qu'un effort d'affection mieux qu'une érudition, si riche soit-elle, nous rendra compréhensibles jusqu'à l'émotion qui veut la sincérité. Alors seulement, nous serons sans surprise devant l'étrange accord des paysages que nous traverserons avec l'état social des peuples destinés à y vivre.

Du Sud et du Nord, en cet étroit couloir côtier de la dernière péninsule asiatique, des races et des conceptions différentes, après s'être affrontées en un mouvement de flux et de reflux, rencontraient leur dé-

finitif équilibre. Le point de choc de leur plus haute marée s'inscrit au pied du jet vertical de la Tour Chame en briques roses par la ligne horizontale proche de la terre, de la pagode annamite aux murs blafards. Comme un rivage, dont le sable plus brun garde l'empreinte du flot, les régions de l'Ouest et du Sud Indochinois demeurent sous le signe de Bouddha, alors que l'Est et le Nord relèvent de l'esprit de Confucius. Conceptions religieuses, politiques, sociales, esthétiques différentes qui, après de longues lites, avaient tracé leur domaine réciproque dans le cadre de régions plus particulièrement appropriées à chacune d'elles et qui devaient réagir différemment au contact de notre civilisation. D'où certaines dissonances, certains désaccords qui surprennent le voyageur aussi bien dans l'ordre de la pensée que dans l'ordre des faits. Il faudrait n'avoir aucune sensibilité pour ne pas décèler la présence des agents facteurs de transformations, créateurs de forces nouvelles sûrement, mais par cela même perturbateurs qui blessent les harmonies établies par le temps. De nouvelles symphonies s'élaborent, ; elles auront leur grandeur et leur beauté, mais ceux qui connaissent l'Indochine d'il y a trente ans, l'Indochine qui perpétuait la vieille Chine, ne peuvent oublier les aspects d'un pays encore immobilisé dans les cadres archaïques et confronter les tableaux désuets et charmants qu'elle offrait alors avec le spectacle d'une vie moderne qui heurte et qui bouscule dans, l'élaboration fiévreuse d'un décor rénové tout le pittoresque émouvent attaché aux formes faiblissantes du passé.

Vieilles coutumes qui s'effacent, gestes exquis qui s'évanouissent sous la lumière crue de notre civilisation. Combien passionnante était pour nous la recherche de la vérité de-

(1) Allocution prononcée par M. le Gouverneur Général PASQUIER à la Société de Géographie et d'études coloniales de Marseille.

vant ces rideaux interposés, ces obstacles subtils destinés à « sauver la face ». Ombre et pénombre des âmes que protégeait de toute clarté trop vive le formalisme rituel d'une politesse dissimulant avec adresse la vanité et l'orgueil d'un peuple de lettrés et de mandarins, écran trompeur, mais écran fait de belle laque unie et douce, chaude et glacée à la fois.

La même réticence que nous mettons dans nos premiers rapports avec les hommes d'Extrême-Orient se retrouve dans nos premiers contacts avec la nature.

La terre indochinoise commence par se dérober au désir de sympathie du voyageur. Elle cache derrière la frontière douteuse ses deltas où se confondent imprécis les domaines de la terre et de l'eau. Elle nous abuse ; perfide, elle nous attire vers ses sous bois humides et fiévreux, sombres et sans voix où seulement éclatent la tâche colorée des fleurs en grappe d'un orchidée, l'éclair métallique d'une palme. La rizière d'aspect si accueillant, dissimule sournoisement sous son beau manteau vert un sol mouvant ou une nappe liquide. Les hauts plateaux avec leurs horizons harmonieux qui évoquent des visions d'Europe ne peuvent nous donner le calme repos des promenades confiantes ; seigneur tigre hante leur jungle.

Mais progressivement, cette nature d'abord hostile s'offre à nous, doucement elle nous encercle de ses charmes pour enfin, sûre de son triomphe, se révéler diverse et innombrable, n'ayant jamais non plus que nos âmes mouvantes le même visage.

Elle nous accorde alors avec dilection une acuité nouvelle dans notre aptitude à voir, à entendre, à sentir, à comprendre. Nous reconnaitrons désormais les saisons à certains parfums, à l'alacrité de certaines aubes, à la tristesse de certains soirs, la différence de race à un seul détail, le caractère des contrées à un seul trait typique. Ainsi nous deviendrons sensibles aux moindres nuances, nous percevrons les harmonies les plus hardies.

Par l'emprise de nos sens et de notre esprit, l'Indochine nous captivera, elle jettera sur nous le filet de ces liens invisibles mais solides qui nous attacheront à jamais à elle. Désormais nous garderons son empreinte, nous vivrons sous son envoûtement.

C'est alors qu'il nous faudra faire effort pour garder la sûreté de notre jugement, l'empire de notre raison ; c'est contre ce mol enlèvement où peu à peu a sombré la volonté d'effort des races que nous sommes chargés de conduire qu'il faudra nous défendre pour remplir pleinement notre rôle d'éducateur.

C'est par notre action que nous apportons aux peuples que nous protégeons la sécurité de leur bien, de leur personne, l'augmentation de leur richesse et surtout ce merveilleux secret qui doit vérifier et faire s'épanouir leurs qualités propres, les idées nourricières de leur pensée.

Par ce miracle français, nous leur permettons d'agrandir le champ de leurs conceptions, nous donnons une vertu efficiente à des qualités restées jusqu'ici sans force créatrice.

Il ne s'agit ici d'aucun renoncement, d'aucune table rase, mais bien au contraire de dépasser dans le plan de leur culture et par le moyen de leurs facultés renouvelées le stade où ils se sont immobilisés depuis des siècles.

Notre civilisation héritière de la civilisation de la Grèce peut seule conduire cette évolution régénératrice et féconde ; le miracle que la Grèce a permis à la Gaule et en Occident, nos frères d'Asie grâce à la France peuvent le renouveler sur leur propre sol.

La France leur donne ce qui a toujours manqué à l'Asie, une méthode de penser faisant germer et fructifier leurs conceptions.

Si, comme on l'a dit, « savoir c'est s'adapter méthodiquement », le rôle de nos peuples d'Indochine doit être semblable à celui de ces Ligures de Provence et du Languedoc qui surent si bien profiter des leçons et des idées qu'ils échangeaient avec les Grecs venus de Phocée.

« D'une alliance spontanée, a dit Camille Jullian, entre la nature gauloise et l'éducation hellénique, l'histoire était en droit d'attendre une civilisation nouvelle, originale et charmante ».

Par notre accord et par une coopération mutuelle avec les peuples d'Indochine, c'est une civilisation de cette nature qui doit s'épanouir sur les rives du Pacifique.

Le belle entreprise pour la Faëne, et quel bel idéal à proposer à nos protégés. Quel exemple de concorde et d'union à léguer aux générations futures... Peut-être penserez-vous qu'il est d'un heureux présage que celui qui va s'éloigner de nos rivages dépositaire des pouvoirs de la République, parte de cette Massilia, fille de Phocée, dont il est un fils lointain, emportant comme Euxène, non sur la poupe d'une pentecote les dieux de sa cité, mais dans son cœur, ce bel idéal français fait d'humaine et de claire raison pour le transmettre à ceux qu'il va gouverner.